

## Procès-verbal de la réunion de la Commission des Règlements

**Date et lieu :** Hôtel de la Paix, Lausanne, du 4 au 6 juin 2014

### Présents

**Membres :** M. Giuseppe Cafiero (président), Mme Rusni Abu Hassan, M. Medhat El-Bakry, M. Manuel Belmonte, M. Ziad Feriani, M. Krisztian Kulcsár, Mme Janine Lamon, M. Lutz Schirmacher, M. Pierre Thullberg

**Autres :** M. Frédéric Pietruszka (Secrétaire général, 6 juillet), Mme Nathalie Rodriguez (CEO)

**Absents excusés :** M. Adil Jawir (membre), Mme Ferial Sahli (représentante du Comité exécutif à la Commission des Règlements)

1. Le président Giuseppe Cafiero a ouvert la réunion et adressé les meilleurs vœux de la Commission à Mme Ferial Sahli, absente pour cause de blessure.
2. M. Krisztian Kulcsár a annoncé sa démission en tant que membre de la Commission en raison de sa nomination en tant que Directeur sportif de la FIE. Le président de la Commission, M. Giuseppe Cafiero, a remercié M. Kulcsár pour l'ensemble de sa contribution aux travaux de la Commission des Règlements et formulé le souhait que, dans le futur, cette bonne coopération se poursuive.
3. La Commission a examiné les propositions qui lui ont été soumises par le Comité exécutif. L'avis de la Commission sur les diverses propositions est présenté à l'annexe 3. Au cours de ces discussions, les représentants de la Commission ont consulté la Commission SEMI et le Conseil des Vétérans qui s'étaient également réunis à ce sujet.
4. La Commission a étudié les décisions urgentes prises par le Comité exécutif depuis la dernière réunion de la Commission. Les avis de la Commission sont présentés à l'annexe 4.
5. Une proposition de création du classement initial pour les Coupes du Monde par équipes Juniors a été élaborée (annexe 2). La Commission recommande l'adoption de cette proposition par l'intermédiaire d'une décision urgente du Comité exécutif.
6. La Commission des Règlements préconise que le Comité exécutif prenne urgemment une décision avant la saison 2014-15 quant à l'obligation de fournir un arbitre pour la Coupe du Monde par équipes Juniors. Une proposition visant à modifier cette règle a été rédigée (annexe 2).
7. La Commission estime qu'un projet de restructuration des règlements est véritablement nécessaire. Décision a été prise de soumettre un plan pour ce projet à l'approbation du Comité exécutif (annexe 1). L'objectif est de proposer une nouvelle structure des règlements à l'occasion du Congrès de 2015.
8. M. Giuseppe Cafiero a lu à la Commission une lettre du Secrétaire général portant sur la gouvernance des commissions de la FIE. De l'avis de la Commission des règlements, elle se conforme déjà à la teneur de cette lettre. Il serait utile de fournir une définition plus précise du terme « tiers ».
9. Il est souhaitable pour la suite de déterminer les personnes en charge des erreurs linguistiques et autres erreurs mineures contenues dans les règlements mais ne modifiant pas le sens réel (syntaxe, traduction, etc.). Nous souhaitons éviter, lors du Congrès, toute proposition ayant trait, par exemple, à des erreurs de traduction. La Commission rédigera, pour le Congrès 2015, une proposition visant à modifier les statuts de sorte que ces corrections puissent être apportées par la Commission des règlements.

## **Annexe 1**

### **Plan de projet soumis au Comité exécutif pour approbation**

Après de nombreuses années de maintenance des règlements, il ressort que plusieurs questions sont tranchées de manière fragmentée, et parfois avec des incohérences ou en utilisant une terminologie différente au sein des divers points.

On observe en fait, pour chaque sujet, des références à divers règlements, y compris aux statuts et règlement administratif ; parfois, les trois langues ne concordent pas totalement.

Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- les règles sont de plus en plus complexes ;
- l'évolution de la technologie a conduit à l'apparition de nouvelles conditions, que ce soit en termes de matériel ou de techniques d'escrime ;
- la décision du Congrès n'est pas toujours appliquée à toutes les implications ;
- la nécessité de prendre des décisions urgentes sans avoir une vue complète des conséquences ;
- la difficulté de contrôler manuellement les relations réciproques entre de trop nombreux sujets dans des centaines et des centaines d'articles.

Notre but n'est pas de dénoncer cette situation, mais il est réaliste d'affirmer que la Commission est de plus en plus confrontée à un système de références qu'il n'est pas simple de gérer avec la précision requise.

Qui plus est, l'analyse des propositions, qui traitent souvent d'une seule et même question, doit inclure l'évaluation de tous les liens et de toutes les conséquences de la génération difficile de règles coordonnées.

Pour faire face à cette situation, nous proposons de nommer un groupe de travail spécial dont la tâche devra consister à :

- regrouper tous les règlements existants dans une « boîte », un dossier dans lequel il doit être possible de décomposer toutes les règles en relation avec un même thème (par ex., les règles portant sur les épreuves pour chaque catégorie, l'arbitrage, le rôle des officiels de la FIE, etc.) ;
- réorganiser ces règles selon un ordre logique dans des sections distinctes, en regroupant tous les articles pertinents dans des chapitres uniques ;
- réviser le texte pour obtenir une terminologie constante et cohérente ;
- rédiger les nouveaux textes des Règles d'organisation, du Code de la publicité, du Règlement technique, du Règlement du matériel, du Règlement pour les épreuves des différentes catégories ;
- fournir des orientations pour la révision des Statuts et du Règlement administratif suscitant d'autres compétences.

Cette activité doit être menée avec l'appui d'un logiciel spécifique afin de réaliser les contrôles destinés à garantir l'exhaustivité et l'exactitude attendue.

Les travaux seront probablement élaborés au cours de la durée restante de la période olympique actuelle, l'objectif étant de présenter les conclusions lors du Congrès de 2016.

Le groupe de travail devra se réunir une première fois pendant 2 à 3 jours afin de définir le plan de travail et la répartition de la charge de travail, puis à intervalles réguliers selon les besoins pour faire le point sur les progrès accomplis et redistribuer les tâches restant à réaliser.

Toute la Commission sera impliquée dans ce projet, en fonction de la disponibilité et de l'expérience de chacun. Il se peut que nous ayons besoin d'une aide supplémentaire,

notamment de M. Steven Higginson. Même s'il n'est plus membre de la Commission des règlements aujourd'hui, ce dernier peut s'avérer particulièrement utile du fait de sa grande expérience au sein de cette Commission et de son aptitude à gérer les incohérences entre les langues.

Les frais induits sont principalement des frais de réunion, auxquels viennent s'ajouter certains investissements limités dans le logiciel précité.

**Annexe 2**  
**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS**  
**ADRESSÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF**

**POUR DÉCISION URGENTE**

---

**Proposition 1**

**Motivation :**

Suite à la décision du Congrès 2013, concernant la création des épreuves de Coupe du Monde Juniors par équipes, il apparaît qu'il n'existe aucune règle définissant le nombre d'arbitres nécessaires, ni qui les fournit. Il est donc nécessaire de rajouter dans le règlement un quota d'arbitre par équipe engagée afin d'assurer le bon déroulement de la compétition.

o.81

**1**

**a) Le nombre d'arbitres A ou B devant accompagner les délégations dans les tournois de catégorie A juniors et les Championnats du Monde vétérans est :**

1 à 4 tireurs :	pas d'obligation
5 à 9 tireurs :	1 arbitre
10 tireurs et plus :	2 arbitres

1 équipe junior : 1 arbitre

Dans les tournois de catégorie A Juniors, le(s) nom(s) de ou des arbitre(s) doivent être annoncés par l'entremise du site Internet de la FIE, 7 jours avant l'épreuve (à minuit, heure de Lausanne). Ces arbitres doivent avoir une catégorie FIE dans l'arme de la compétition à laquelle ils sont inscrits.

**b) Dans le cas où une fédération nationale n'amène pas les arbitres requis, une amende (cf. article o.86 Tableau des pénalités financières et amendes) lui est infligée.**

**Proposition 2**

**Motivation :**

Le Congrès 2013 a voté la création des épreuves de Coupe du Monde Juniors par équipes. Étant donné qu'au début de la saison, il n'existe aucun classement junior par équipes, il est nécessaire d'en proposer un pour la 1<sup>re</sup> compétition à chaque arme.

**Mesure transitoire concernant l'article o.84 a) du Règlement, valable uniquement pour la 1<sup>re</sup> compétition à chaque arme de la saison 2014-2015 :**

Pour la 1<sup>re</sup> compétition qui inaugure le circuit de Coupe du Monde Juniors par équipes, les équipes prennent les places sur le tableau selon leur classement. Ce

classement est établi en additionnant les places obtenues par les trois meilleurs équipiers aux épreuves individuelles. En revanche, si un tireur n'a pas participé à l'épreuve individuelle, le nombre de points qui lui est attribué est égal au nombre total des tireurs qui figurent dans le classement individuel junior plus 1.

Dès la 2<sup>e</sup> compétition, le classement par équipes Juniors actualisé sera utilisé.

## Annexe 3

### Étude des propositions pour le Congrès 2014 soumises à la Commission des Règlements

#### Propositions du Comité exécutif

##### Proposition 1 FRA

---

###### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable

#### Propositions reportées de la Fédération Hongroise d'Escrime

##### Proposition 1 FRA

---

###### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable au texte suivant :

La remise en garde, à la distance, pour sortie latérale de la piste d'un ou des deux pieds, doit ~~peut~~ placer le combattant fautif au-delà de la ligne arrière et entraîner une touche.

##### Proposition 2 FRA

---

###### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable à l'opinion du Groupe de travail.

##### Proposition 3 FRA

---

###### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable à l'opinion du Groupe de travail.

#### Propositions reportées de la Fédération russe d'escrime

##### Proposition 4 FRA

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

##### **Favorable à la formulation suivante :**

Au cours d'une rencontre, le capitaine d'une équipe peut demander le remplacement d'un tireur par le tireur remplaçant nommément désigné avant le début de la rencontre. Cette substitution ne pourra se faire qu'après la fin d'un relais. **Néanmoins, le tireur qui a été remplacé peut tirer encore une fois pendant cette rencontre, mais uniquement aux fins de remplacer le tireur qui l'a initialement remplacé. Ce deuxième remplacement n'est pas autorisé si le premier remplacement est intervenu pour l'une des raisons énoncées à l'article o.44.11. Aucun autre remplacement n'est autorisé, ~~Le tireur remplacé ne pourra plus revenir pendant cette rencontre,~~ même en cas d'accident ou en cas de force majeure, ~~pour remplacer un tireur en piste~~ . L'annonce du changement d'un équipier, qui doit être notifié par l'arbitre au capitaine de l'équipe adverse, devra se faire avant le début du relais précédant le prochain relais du tireur remplacé. Lors des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques, l'arbitre doit également en informer immédiatement le Directoire technique.**

### **Propositions reportées de la Fédération américaine d'escrime**

#### **Proposition 5**

**FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable

Réserves : M. Pierre Thullberg

**Proposition de M. Samuel David Chervis, M.H.**

#### **Proposition 1**

**FRA**

---

#### **Avis de la Commission des règlements :**

Favorable à la proposition. Les détails techniques et la procédure de test doivent être précisés par la Commission SEMI.

### **Propositions de la Commission des Règlements :**

#### **Proposition 1**

**FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable à l'ajout du mot « Seniors » à l'article t.45.4.b

ii) ... et Championnats de Zone Seniors

#### **Proposition 2**

**FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable

### **Proposition 3**

#### **FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

**Favorable**

### **Proposition 4**

#### **FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

**Favorable à cette proposition mais la question doit être finalisée par la Commission SEMI.**

## **Propositions de la Commission SEMI**

### **Proposition 1**

#### **FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

**Favorable**

## **Propositions de la Fédération iranienne d'escrime**

### **Proposition 1**

#### **FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

**Non favorable**

**Cette proposition implique de nombreuses autres modifications d'autres textes officiels. Dans les règlements, il est souhaitable d'éviter de répéter les mêmes informations dans des sections différentes. La Commission ne partage pas la teneur de la proposition en plusieurs endroits :**

**o.94 fait doublon avec les Statuts**

**o.97 fait doublon**

**o.98 doit être identique à l'article o.53 consacré aux Championnats du Monde**

**o.99 1. La formule des épreuves individuelles est un mélange de la formule des championnats Juniors et de celle des championnats Cadets**

**o.99.2. La formule des épreuves par équipes est celle de la coupe du Monde par équipes**

**o.100 Une seule médaille de bronze peut être remise pour les équipes**

**o.103 Certaines confédérations ne disposent d'aucune commission**

**o.104 La teneur de cette proposition est moins spécifique et plus vague que la règle actuellement en vigueur**

**Néanmoins, les règlements doivent être entièrement restructurés pour toutes les épreuves FIE, en tenant compte également des règles qui doivent figurer dans les Statuts, les Règlements, le Règlement administratif et dans d'autres publications de la FIE. Ainsi que cela a déjà été mentionné, la Commission des Règlements propose d'entreprendre cette restructuration dans le cadre d'un projet spécifique.**

### **Proposition 2**

#### **FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable à la proposition telle qu'elle est présentée car elle suppose de nombreuses autres modifications d'autres textes officiels. Dans les règlements, il est souhaitable d'éviter de répéter les mêmes informations dans des sections différentes. Cf. commentaire de la proposition 1.

### Proposition 3

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable, en conjonction avec la proposition 4.

### Proposition 4

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable si la proposition 3 est également acceptée.

### Proposition 5

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable

### Proposition 6

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Cette erreur de traduction en anglais du texte officiel en français doit être corrigée immédiatement.

### Proposition 7

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable

### Proposition 8

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable à l'élimination de l'expression « corps à corps au fleuret et au sabre »

Non favorable à l'élimination de flèche bousculante

Non favorable à l'ajout de l'expression « brutalité volontaire »

### Proposition 9

FRA

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable, mais l'article o.83.2.f ne doit pas être supprimé et doit être appliqué

## **Proposition 10**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable

Cette proposition implique de nombreuses autres modifications d'autres textes officiels. La Commission n'est pas d'accord avec la teneur de la proposition en plusieurs endroits.

Les descriptions des formules font doublon avec les dispositions des règlements existants (dans certains cas, ces répétitions sont erronées, comme dans le cas des Championnats du Monde Cadets). La Commission n'est pas favorable aux règles introduites aux points ii) et iii).

## **Proposition 11**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. La règle actuelle est claire et correctement appliquée. La modification proposée n'apportera aucune amélioration et risque d'entraîner la confusion lors de l'application des règlements par les arbitres.

## **Proposition 12**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. La règle actuelle est claire et correctement appliquée. La modification proposée n'apportera aucune amélioration et risque d'entraîner la confusion lors de l'application des règlements par les arbitres.

## **Proposition 13**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. La règle actuelle est claire et correctement appliquée. La modification proposée n'apportera aucune amélioration et risque d'entraîner la confusion lors de l'application des règlements par les arbitres.

## **Proposition 14**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. La règle actuelle est claire et correctement appliquée. La modification proposée n'apportera aucune amélioration et risque d'entraîner la confusion lors de l'application des règlements par les arbitres.

## **Proposition 15**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. La règle actuelle est claire et correctement appliquée. La modification proposée n'apportera aucune amélioration et risque d'entraîner la confusion lors de l'application des règlements par les arbitres.

**Proposition 16**  
**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. Une sortie de la piste par la limite arrière n'est ni une faute, ni ne doit être pénalisée, ni ne doit être ajoutée à l'article t.120.

**Proposition 17**  
**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. Cette faute est couverte par la sanction 4.5.

**Proposition 18**  
**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable

**Proposition 19**  
**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable. Les conséquences de cette règle ne sont pas souhaitables.

**Proposition 20**  
**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable, mais cette règle doit être l'article o.55.6 avec la formulation suivante :

Les catégories d'âge pour les épreuves Vétérans sont :

- a. Groupe d'âge de 50 à 59 ans : le participant doit avoir au minimum 50 ans et moins de 60 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- b. Groupe d'âge de 60 à 69 ans : le participant doit avoir au minimum 60 ans et moins de 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.
- c. Groupe d'âge 70 ans et plus : le participant doit avoir au minimum 70 ans l'année où a lieu l'épreuve.

<b>Propositions de la Fédération italienne d'escrime</b>
--

**Proposition 1**

---

**FRA**

**Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable à la règle relative à l'arbitrage des épreuves Juniors. Cette proposition doit être examinée et présentée lors du Congrès de la FIE en 2015.

La proposition relative aux arbitres dans les Championnats du Monde Vétérans est abordée dans la proposition 2 de la Fédération italienne.

## **Proposition 2**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

En principe, la Commission est favorable mais n'a pu examiner les modifications finales proposées par le Conseil des Vétérans.

## **Propositions de la Fédération russe d'escrime**

## **Proposition 1**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

La Commission des règlements n'ayant pas vu de résultats de tests concluants réalisés en conditions d'épreuve, elle ne peut émettre d'avis pour le moment.

## **Proposition 2**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

La Commission des Règlements n'ayant pas vu de résultats de tests concluants réalisés en conditions d'épreuve, elle ne peut émettre d'avis pour le moment.

## **Propositions de la Fédération suisse d'escrime**

## **Proposition 1**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable à l'introduction de cette formule lors de la Coupe du Monde Juniors par équipes et des Championnats du Monde Juniors par équipes avec les amendements et modifications ci-après :

#### **B) COUPE DU MONDE JUNIORS ET CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS PAR ÉQUIPES**

##### **o.45**

~~Outre les particularités suivantes, la compétition se déroulera selon les règles prévues pour les épreuves par équipes des Championnats du Monde Juniors et Seniors respectivement. Un format mixte est appliqué : un tour de poules pour déterminer le classement, suivi d'un tableau d'élimination directe.~~

##### **o.46**

1. L'épreuve se déroule sur une journée.

#### *Formule de la compétition*

2. L'épreuve comporte un tour de poules composées de 3 équipes pour déterminer le classement, suivi d'un tableau d'élimination directe complet.
3. Les 2, 3 ou 4 meilleures équipes du classement sont exemptées du tour de poules et entrent directement dans le tableau d'élimination directe (cf. tableau des équipes exemptées ci-dessous).
4. Si 4 équipes ou moins sont en compétition, toutes les équipes se rencontrent dans une poule unique afin de déterminer leur position dans le tableau d'élimination directe.
5. Les poules seront constituées d'après le classement par équipes FIE officiel.
6. Le classement à l'issue des poules et les équipes qualifiées sont déterminés en vertu de la méthode exposée à l'article 19. Les équipes exemptées prennent les premières places de ce classement en fonction de leur classement par équipes FIE officiel.
7. Après le tour de poules, au moins 16 équipes seront qualifiées pour l'élimination directe.
8. Si moins de 16 équipes participent à l'épreuve, toutes les équipes sont qualifiées pour l'élimination directe.
9. En tout état de cause, pas moins de 50 % des équipes participant au tour de poules doivent être qualifiées pour l'élimination directe.
10. Toutes les places du tableau jusqu'à la 16<sup>e</sup> place seront disputées. À partir de la 17<sup>e</sup> place environ, les équipes seront classées, pour chaque tour du tableau, en fonction de leur place d'entrée dans le tableau.
11. Si une équipe ne commence pas une rencontre, elle sera disqualifiée de la compétition et ne recevra donc pas de points de Coupe du Monde Juniors par équipes, sauf en cas de blessure ou maladie dûment constatée par le médecin.

## Tableau des équipes exemptées

Nombre d'équipes inscrites	Nombre de poules de 3	Nombre d'équipes exemptées
4 ou moins	Poule unique	-
5	1 x 3	2
6	1 x 3	3
7	1 x 3	4
8	2 x 3	2
9	2 x 3	3
10	2 x 3	4
11	3 x 3	2
12	3 x 3	3
13	3 x 3	4
14	4 x 3	2
15	4 x 3	3
16	4 x 3	4
17	5 x 3	2
18	5 x 3	3
19	5 x 3	4
20	6 x 3	2
21	6 x 3	3
22	6 x 3	4
23	7 x 3	2
24	7 x 3	3
25	7 x 3	4
26	8 x 3	2
27	8 x 3	3
28	8 x 3	4
29	9 x 3	2
30	9 x 3	3
31	9 x 3	4
32	10 x 3	2
33	10 x 3	3
34	10 x 3	4
35	11 x 3	2
36	11 x 3	3
37	11 x 3	4
38	12 x 3	2
39	12 x 3	3
40	12 x 3	4

**o.47.**

1. La position dans le tableau d'élimination directe de toutes les équipes est déterminée par tirage au sort par groupes de 2.

~~2. Le tableau sera établi~~ Les poules seront constituées en fonction du classement des équipes inscrites au plus tard une heure après les quarts de finale de l'épreuve individuelle.

~~La formule consiste en des poules de 3 équipes uniquement, avec 2,3 ou 4 équipes toujours exemptées des poules.~~

## Propositions de la Fédération suédoise d'escrime Proposals of the Swedish Fencing Federation

### Proposition 1 FRA

---

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable aux modifications suivantes :

**o.58.4 Modifier la phrase en :** Par ailleurs, le Directoire Technique est un organisme de juridiction disciplinaire dans les épreuves, mais uniquement en tant qu'entité collective.

o.62 : Modifier ~~Catégorie A~~ en Coupe du Monde

**o.62** Dans les compétitions où il n'y a pas de délégué de la Commission d'Arbitrage, ~~pas de délégué de la Commission SEMI, ni de délégué de la Commission Médicale,~~ c'est le superviseur qui a ces attributions respectives (cf. l'article o.77).

Observer l'erreur de traduction à l'article o.60.1, version française, première phrase : doit indiquer ~~délégués d'arbitrage~~ et non ~~Directoire technique~~

Observer l'erreur de traduction à l'article o.59.3, version française : doit lire :

#### 3. Championnats du Monde Vétérans

Un délégué à l'arbitrage, un délégué SEMI et un délégué médical sont désignés par le Comité exécutif de la FIE sur recommandation des commissions respectives.

### Proposition 2 FRA

---

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable aux amendements et modifications qui suivent :

o.83.2.a

Ajouter ~~65<sup>ème</sup> à 96<sup>ème</sup>~~ places 1 point

o.83.2.b

~~bénéficient d'un coefficient multiplicateur de 4~~ sont définis dans la liste ci-avant.

Modification de l'article o.83.1.c :

Les points acquis lors des Jeux Olympiques ~~sont uniquement utilisés~~ servent uniquement à déterminer le vainqueur (tireur classé premier).

~~Après les Jeux Olympiques jusqu'aux prochains Championnats du Monde, seuls les résultats des Championnats du Monde organisés pour les compétitions hors du programme olympique sont inclus dans le classement officiel de la FIE. Pour les autres armes, les points des Championnats du Monde de l'année précédente sont néanmoins annulés après chaque compétition olympique. Au début de la nouvelle saison, les points acquis lors des Jeux Olympiques et des Championnats du monde sont effacés.~~

Modification de l'article o.84.1.b :

Les points acquis lors des Jeux Olympiques servent uniquement à déterminer le vainqueur (tireur premier du classement).

~~Après les Jeux Olympiques jusqu'aux prochains Championnats du Monde, seuls les résultats des Championnats du Monde organisés pour les compétitions hors du programme olympique sont inclus dans le classement officiel de la FIE. Pour les autres armes, les points des Championnats du Monde de l'année précédente sont néanmoins annulés après chaque compétition olympique. Au début de la nouvelle saison, les points acquis lors des Jeux Olympiques et des Championnats du monde sont effacés.~~

### Proposition 3 FRA

---

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable, mais le cycle doit être modifié comme suit :

Le cycle des épreuves sera :

Premiers Jeux Olympiques : Fleuret féminin, épée masculine, sabre féminin, sabre masculin. (Au sabre masculin et à l'épée féminine, la FIE organisera des Championnats du Monde par équipes).

Deuxièmes Jeux Olympiques : Fleuret féminin, fleuret masculin, épée féminine, sabre masculin. (Au sabre féminin et à l'épée masculine, la FIE organisera des Championnats du Monde par équipes).

Troisièmes Jeux Olympiques : Fleuret masculin, épée masculine, épée féminine, sabre féminin. (Au sabre féminin et à l'épée masculine, la FIE organisera des Championnats du Monde par équipes).

## PROPOSITIONS POUR LA MODIFICATION DES STATUTS

### CONGRÈS – CONGRESS 2014

*Soumises à la Commission des Règlements  
Submitted to the Rules Commission*

### Propositions du Comité Exécutif Proposals of the Executive Committee

### Proposition 1 FRA

---

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable

### Proposition 17 FRA

---

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable, mais avec la modification suivante :

~~À cet effet, il s'efforcera de s'informer, par tous les moyens possibles, sur les vues, les tendances et les desiderata des groupements affiliés.~~ À cette fin, il peut user de tous les moyens de communication possibles pour recueillir les informations pertinentes.

### Proposition 18 FRA

---

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable, à condition de définir clairement des conditions spécifiques et précises et une chronologie avec des activités concrètes pour la procédure d'évaluation dans le Règlement administratif avant le Congrès 2014.

## **Proposition 24**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable à la modification de la formulation qui suit :

Les Commissions de la FIE sont des entités techniques ayant des domaines d'expertise spécifiques. Le Comité exécutif consulte les commissions quant à toutes les questions ayant trait à leurs compétences respectives.

## **Proposition 25**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable à la formulation suivante :

Le Comité exécutif délègue un de ses membres à chaque commission afin d'établir le lien de surveiller et de coordonner les travaux des avec la Commissions (cf. 5.5.7 et 6.6.1-6.6.3).

Le Président de la FIE peut, avec l'accord du Comité exécutif et après consultation du Président de la Commission, du délégué du Comité exécutif, du Secrétaire général et de la CEO, avoir des experts appropriés supplémentaires impliqués dans les travaux des commissions.

## **Proposition 26**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable à la formulation qui suit, la dernière phrase étant déjà couverte par l'article 6.2.3.

Les Commissions doivent admettre aux séances de travail les auteurs (ou leurs représentants) des propositions présentées et inscrites à l'ordre du jour du Congrès par le Comité exécutif de la F.I.E Cette présence de l'auteur ou de son représentant est limitée à la discussion de ladite proposition. Les dépenses relatives à cette participation sont à la charge des personnes responsables des propositions, ou de leurs représentants.

## **Proposition 36**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements:**

Favorable suite à notre avis sur la proposition 18.

## **Proposition 37**

### **FRA**

---

#### **Avis de la Commission des Règlements:**

Favorable suite à notre avis sur les propositions 1 et 18.

## **Proposition 38**

**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements:**

Favorable

**Proposition 39**

**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable si la proposition relative aux Championnats du Monde Cadets est acceptée.

**Proposition du Conseil Femme et Escrime de la FIE**

**Proposition 1**

**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable. Cette mesure est essentielle à la FIE et la Commission des Règlements encourage le Conseil des Femmes à trouver d'autres moyens d'intégrer les femmes dans notre sport, à tous les niveaux.

**Proposition de la Fédération italienne d'escrime (Statuts et RA)  
Proposal of the Italian Fencing Federation (Statutes and AR)**

**Proposition 2**

**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Non favorable dans la mesure où l'augmentation du nombre des membres des commissions n'a pas pour conséquence un accroissement de l'efficacité des travaux des commissions.

**Proposition 3**

**FRA**

---

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable, s'agissant de la même proposition que le Comité exécutif

## Annexe 4

Procès-verbal de la réunion de la Commission des Règlements du 4 au 6 juin 2014

### Décisions urgentes du Comité exécutif soumises à la Commission des Règlements

Mai 2014

#### Proposition 1

##### Motivation :

- 1) Le GP doit également être un GP de par le nombre de ses participants afin de renforcer l'intensité de la compétition.
- 2) Augmentation de la rémunération des organisateurs.

##### o.78. 1.

Pour les compétitions **Grand Prix et de catégorie-A Coupe du Monde** individuelle Juniors et Seniors, pour chaque arme, chaque fédération nationale pourra engager jusqu'à 12 tireurs maximum. Le pays organisateur (~~compétitions en Europe~~) pourra engager jusqu'à 20 tireurs, plus le nombre de tireurs nécessaires pour compléter les poules.

**o.78.2.** Pour les **compétitions de catégorie-A Coupe du Monde individuelles se déroulant hors d'Europe**, le pays organisateur pourra engager jusqu'à 30 tireurs, plus le nombre de tireurs nécessaires pour compléter les poules.

~~o.79. Pour les compétitions Grand Prix, les inscriptions sont limitées à 8 tireurs maximum par arme et par pays. Le pays organisateur pourra engager jusqu'à 12 tireurs, plus le nombre de tireurs nécessaires pour compléter les poules, sans dépasser les 20 tireurs au maximum.~~

Application : Saison 2014/2015

#### Avis de la Commission des Règlements :

Favorable

#### Proposition 2

##### Motivation :

Pour débiter la nouvelle saison avec le nouveau calendrier, les règlements doivent être amendés comme proposé afin d'éviter tout risque de confusion et toute erreur de compréhension du(e) au nouvel ordre des compétitions GP et Coupe du Monde.

##### o.83.1 c)

Pour les Seniors et les Juniors, le classement **est actualisé de façon permanente.**

~~L'épreuve de l'année en cours annule l'épreuve correspondante de l'année précédente, et les points acquis lors d'une épreuve viennent remplacer les points acquis dans cette même épreuve lors de la saison antérieure.~~

La première épreuve Grand Prix de l'année en cours supprime la première épreuve Grand

Prix de l'année précédente, et ainsi de suite pour les autres Grands Prix.

La première épreuve de Coupe du Monde (individuelle et par équipes) de l'année en cours supprime la première épreuve Coupe du Monde (individuelle et par équipes) de l'année précédente, et ainsi de suite pour les autres Coupes du Monde.

Les points attribués lors d'une épreuve suppriment les points attribués lors de l'épreuve correspondante de la saison précédente.

Si une épreuve n'a pas lieu pendant la saison en cours, les points acquis lors de la même épreuve de la saison précédente seront supprimés à la date anniversaire de cette épreuve.

**Application : Saison 2014/2015**

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable, avec l'ajustement qui suit :

Pour les Seniors et les Juniors, le classement est tournant **actualisé de façon permanente.**

### **Proposition 3**

#### **Motivation :**

Lors du Congrès 2013, nous avons modifié l'article o.27.1 comme suit :

#### **o.27.1**

La finale, qui se déroulera en élimination directe, comprend, de préférence, 4 tireurs.

La proposition qui suit vise simplement à harmoniser l'article o.76.5 avec ce qui a été décidé précédemment, afin d'éviter toute divergence entre les textes.

#### **o.76.5**

Déroulement des **finale**s (~~de 4 tireurs~~) dans une salle comprenant un espace réservé au public.

**Application : immédiate**

**Avis de la Commission des Règlements :**

Favorable